

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 40

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE6^{ème} séance de l'année 2013

DÉLIBÉRATION N°2013.09.06/52

Lundi 9 septembre 2013

Approbation générale du projet Transport
Collectif en Site Propre :Validation du mode, de l'intention de tracé
et du plan de financement –
Dossier de Subvention 3^{ème} appel à projet,
transports collectifs et mobilité durableL'An Deux Mil Treize, le lundi 9 septembre, à 8 heures 00,
le Conseil Communautaire de Cap Excellence, s'est
assemblé au siège social, à la salle du Conseil, sous la
présidence de Monsieur Jacques BANGOU, Président de
l'Assemblée délibérante, en vue de délibérer selon l'ordre
du jour de la convocation faite le 29 août 2013.

Présents : 29

M. Jacques BANGOU	Président
Mme Suzelle SEVILLE	2 ^{ème} Vice-Présidente
M. Rosan RAUZDUEL	3 ^{ème} Vice-Président
M. José GUIOLET	4 ^{ème} Vice-Président
Mme Maguy CELIGNY	5 ^{ème} Vice-Présidente
M. Fabert MICHELY	6 ^{ème} Vice-Président
M. Franck PETIT	7 ^{ème} Vice-Président
M. Dominique BIRAS	8 ^{ème} Vice-Président (Présent jusqu'à 10h30)
Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPION	9 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE	10 ^{ème} Vice-Présidente
M. Patrick LERUS	12 ^{ème} Vice-Président
M. Guy BARBEU	Délégué Communautaire
M. Robert BARBIN	Délégué Communautaire
M. Eric CELINAIN	Délégué Communautaire (Présent jusqu'à 10h36)
M. Georges CIDEME	Délégué Communautaire
M. Audry CORNANO	Délégué Communautaire (Présent jusqu'à 10h32)
M. Gérard DESTOUCHES	Délégué Communautaire (Présent jusqu'à 10h36)
Mme Laisely EDMOND PARAT	Déléguée Communautaire
Mme Marie- Hélène JACOBY KOALY	Déléguée Communautaire
M. Maurice LORQUIN	Délégué Communautaire
Mme Annie LOUIS- MARIE	Déléguée Communautaire
Mme Alexandrine MOUEZA	Déléguée Communautaire (Présente jusqu'à 10h36)
Mme Renée George NABAJOH DELOUMEAUX	Déléguée Communautaire
M. Serge NIRELEP	Délégué Communautaire (Présent jusqu'à 10h36)
M. Lambert NOMEL	Délégué Communautaire
Mme Nathalie PELMONT	Déléguée Communautaire
Mme Betty SALBOT	Déléguée Communautaire
Mme Nadiyah SURVILLE PERAFIDE	Déléguée Communautaire
Mme Eliane VESPASIEEN-CLOTILDE	Déléguée Communautaire

Excusé représenté : 1

Mme Josiane GATIBELZA
Pouvoir à Mme Maguy CELIGNY

Excusés non représentés : 4

Vice-Présidents :

M. Eric JALTON (1^{er} Vice-Président)
M. Georges BREDET (13^{ème} Vice-Président)
Absent à partir de 9h24

Délégués Communautaires :

M. Ary CHALUS
M. Patrick SELLIN

Absents non excusés : 6

M. Max CELIGNY
Mme Juliana FENGAROL
M. Michel RINÇON
Mme Nadège THEOPHILE
Mme Francesca
MAYOUDOM FAITHFUL
Mme Kitty WALPO

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Le secrétariat est assuré par *Monsieur Rosan RAUZDUEL*.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le procès-verbal d'installation du nouveau Conseil et portant élection du président et mise en place du Bureau Communautaire du 5 avril 2013 ;

VU la délibération n°13.04.03/26 du Conseil Communautaire du 15 avril 2013 concernant le transfert à Cap Excellence de la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des études et des travaux du tramway ;

Considérant le rapport du Président ;

1- Contexte général

Depuis une décennie, le secteur des transports de l'aire urbaine pontoise a été remodelé en profondeur : Mise en place d'une délégation de service public, création du syndicat mixte des transports du Petit Cul de Sac Marin et enfin approbation du Plan de Déplacements Urbains en 2010 au terme de près de 2 ans et demi de concertation et d'étude techniques. Ce document est actuellement en cours d'actualisation et de révision afin de prendre en compte la réorientation de la politique transport à mi-parcours.

De manière complémentaire aux études techniques du PDU, a été lancée en 2008 une étude de préfaisabilité d'un réseau de TCSP destiné à transporter les habitants de l'agglomération mais également à prendre en charge les déplacements d'échanges avec celle-ci depuis le reste de la Guadeloupe.

Sur la base d'une analyse fine des potentialités et contraintes (lieux à desservir, configuration des voiries...), la faisabilité de l'insertion d'un TCSP (BHNS ou tramway) a été caractérisée à raison de l'étude d'un ou deux itinéraires par corridor. Ont également été identifiés les coûts, les principaux impacts et les potentiels de trafic pour les trois corridors.

L'étude a débouché sur des recommandations sur le phasage de mise en place du réseau TCSP et en particulier de sa première phase à lancer dans le cadre du PDU 2010-2019.

Par ailleurs, dans la continuité des réflexions lancées dès 1993 pour la mise en place d'un réseau ferroviaire à l'échelle de la Guadeloupe et le consensus des élus de la Guadeloupe pour mettre en place un système de transports alternatif à la seule automobile, la Région a lancé en 2010 une étude d'opportunité pour le déploiement d'un réseau de transport en commun ferré interurbain.

Le réseau étudié se positionnait en complémentarité avec le réseau de transport en commun en site propre tel qu'envisagé dans le PDU, en prenant en compte un mode tramway.

Tracé

Le réseau de tramway conformément au scénario PDU sera présenté à terme avec 2 lignes :

- Les Abymes-Pointe à Pitre - Le Gosier, selon un axe nord-sud ;
- Les Abymes-Pointe à Pitre-Baie Mahault, selon un axe nord-est - ouest

Le phasage programmé de ce réseau est le suivant :

- Horizon 2019 : La phase 1 (a) dessert les quartiers ANRU des Abymes et de Pointe à Pitre, avec pour terminus Perrin et l'Hôtel de Ville de Pointe à Pitre. Un service de navette ou une fourche permettra de desservir Lauricisque ;
- Horizon 2023 : La phase 1 (b) permettra d'amorcer la deuxième ligne en passant par la RN5 (« route des écoles ») et de prolonger la ligne 1 jusqu'à l'université de Pointe à Pitre ;
- Horizon 2030 : La phase 2, permettra de prolonger la ligne 1 depuis Lauricisque jusque Baie Mahault et de prolonger la ligne 2 vers le Gosier-Belle Plaine ;

Un nouveau franchissement de la Rivière Salée sera à réaliser. Celui-ci pourra être anticipé par rapport à la phase 2, et permettra le franchissement également des modes actifs, piétons et cycles.

Le plan du tracé de la phase 1a, 1^{ère} tranche de réalisation de la phase 1 du projet, objet de la présente délibération, est joint en annexe. Sa longueur est estimée entre 10 et 11 km, en fonction des variantes restant à lever.

Mode

Le mode choisi est le tramway sur fer. Les innovations de ces dernières années, notamment industrielles sur le matériel roulant et les récents choix de plusieurs agglomérations françaises de taille moyenne (Besançon, Aubagne, Avignon, Caen, Amiens), ont clairement montré qu'il était possible de réduire les coûts du tramway et de le rendre accessible.

Celui-ci bénéficie d'un très grand confort, d'une évolutivité du matériel roulant et d'un retour d'expérience important en termes de fiabilité et de sécurité. De par le potentiel de dynamisation économique et de requalification des espaces urbains qu'il permet, il offre une image positive et attractive du transport collectif. Celle-ci rejaille sur l'ensemble du réseau et, par l'utilisation des transports collectifs, doit permettre une réduction de l'usage de la voiture particulière.

Le choix de ce mode permettra en outre d'intégrer le réseau régional futur de tram-train dans l'agglomération pontoise.

2- Aspects juridiques

Le Conseil Communautaire doit se prononcer sur la sollicitation d'aides financières attendues dans le plan de financement, notamment auprès de l'Etat dans le cadre du 3^{ème} appel à projet – transports collectifs et mobilité durable.

La concertation prévue à l'article L300-2 du code de l'urbanisme doit se dérouler en 2014 (Voir calendrier ci-dessous).

3- Aspects financiers

S'agissant d'un mode « tramway sur fer » et d'une longueur estimée à 10 à 11 km, en fonction des variantes encore à lever en études de faisabilité, le montant prévisionnel de l'opération atteint la somme de 220M€ HT, valeur 2013, pour la phase démarrant en 2019.

L'importance de cette estimation milite pour qu'un maximum de concours vienne alléger la charge financière que devra assumer CAP Excellence. Des demandes de subvention seront ainsi émises auprès des partenaires de l'Agglomération qui soutiennent habituellement ce type d'équipement. Il s'agit dans un premier temps de l'Etat, au travers du 3^{ème} appel à projet – transports collectifs et mobilité durable, de l'Europe au travers du Programme Opérationnel FEDER, de la Région Guadeloupe, et du Conseil Général de la Guadeloupe.

Il est espéré que ces subventions permettent de porter le coût du projet à financer par Cap Excellence à 44 M€ HT pour la phase travaux.

Plans de financement prévisionnels

Dépenses <i>Phase Etudes et AMO</i>		Plan de financement Prévisionnel <i>Phase AMO et Etudes</i>		
Intitulé AMO / Etudes	Montant € HT	Partenaires	Taux	Montants en euros
AMO lancement projet Tram Excellence	155 000	FEDER	25%	879 250
Etudes de faisabilité	280 000	ETAT	5%	175 850
Evaluation Carbone Energie	12 000	Région Guadeloupe	20%	703 400
Identification métiers et formations / gestion prévisionnelle des emplois	120 000	SMT / VT	20%	703 400
Diagnostic des réseaux	180 000	Cap Excellence	15%	527 550
AMO Générale	190 000	Autres (ADEME, Conseil Général de la Guadeloupe)	15%	527 550
Etudes de conception	2 200 000			
Etude faisabilité de production d'électricité par ENR	190 000			
Analyse des Besoins Sociaux	190 000			
TOTAL	3 517 000	TOTAL		3 517 000

Plan de financement Prévisionnel <i>Phase Travaux</i>	Taux de subvention	Montants en euros
FEDER	32%	70 400 000
ETAT	18%	39 600 000
Conseil Régional de la GUADELOUPE	13%	28 600 000
Conseil Général de la GUADELOUPE	13%	28 600 000
SMT / VT	10%	22 000 000
Cap Excellence	13%	28 600 000
Autres (ADEME...)	1%	2 200 000
COÛT TOTAL		220 000 000 €

4- Le calendrier prévisionnel de la réalisation du Transport en Commun en Site Propre Tram Excellence

Etudes techniques préalables et choix d'AMO	Octobre 2013 – Mars 2014
Lancement du marché de maîtrise d'œuvre Choix du maître d'œuvre	2 ^{ème} trimestre 2014 Octobre 2014
Etudes jusqu'au dossier de consultation des entreprises	Fin 2014 – Fin 2016
Concertation Préalable	2 ^{ème} et 3 ^{ème} trimestre 2014
Elaboration du dossier DUP	2014-2015
Dépôt du dossier de Déclaration d'Utilité Publique	Avril 2016
Attribution des premiers marchés (25% des coûts des travaux)	Septembre 2016
Démarrage des travaux	4 ^{ème} trimestre 2016
Mise en service de la 1 ^{ère} phase du Transport en commun en site propre	Septembre 2019

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ,

MOINS 1 ABSTENTION (Madame Eliane VESPASIEN-CLOTILDE)

ARTICLE 1 - D'approuver les options retenues pour la réalisation du projet de la ligne de TCSP, en ce qui concerne son mode, son tracé et son plan de financement.

ARTICLE 2 - D'autoriser le Président ou son représentant à déposer, auprès de l'Etat, une candidature au 3^{ème} appel à projet – transports collectifs et mobilité durable, sur les bases visées à l'article 1.

ARTICLE 3 - D'autoriser le Président ou son représentant à déposer, auprès de l'Etat, une candidature au 3^{ème} appel à projet – Transports collectifs et mobilité durable, sur les bases visées à l'article 1.

ARTICLE 4 - D'autoriser le Président ou son représentant à procéder à toutes les démarches nécessaires à l'obtention des aides financières dont peut bénéficier ce projet de 1^{ère} ligne de TCSP Tram Excellence dans ses phases d'études et de travaux, et à signer les conventions correspondantes avec les partenaires.

ARTICLE 5 - De lancer une phase de concertation préalable prévue à l'article L300-2 du code de l'urbanisme, pour la réalisation du projet de ligne de TCSP Tram Excellence, dont les modalités feront l'objet d'une délibération ultérieure.

ARTICLE 6 - Les conséquences financières de cette délibération sont traduites dans les documents budgétaires de référence.

ARTICLE 7 – De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 8 - Le Président, les services administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, les services fiscaux sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-À-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, à Monsieur le Député-Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre ainsi qu'à Monsieur le Trésorier Principal d'Abymes / Gosier.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de Cap Excellence.



Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 13 SEP. 2013

Le Président

Jacques BANGOU

- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de l'arrondissement de Pointe-À-Pitre, le 13 SEP. 2013
- Délibération transmise au Député-Maire de la ville des Abymes, le 17 SEP. 2013
- Délibération transmise au Député- Maire de la ville de Baie-Mahault, le 17 SEP. 2013
- Délibération transmise au Maire de la ville de Pointe-À-Pitre, le 17 SEP. 2013
- Délibération transmise au Trésorier Principal d'Abymes/ Gosier, le 17 SEP. 2013

Tramway Tram Excellence Phase 1a

- Linéaire**
- Ligne 1 (Total) 9,67 Km
 - Ligne 2 (Total) 2,39 Km
 - Lignes 1 - 2 1,37 Km
 - Linéaire d'infrastructure 10,69 Km



Futur CHU



Parking-Relais



Centre de maintenance

Date: 10/09/2013

0 250 500 Mètres



SYSTRA



Tramway Tram Excellence Phase 1b

Linéaire

Ligne 1 (Total) : 10,14 Km

Ligne 2 (Total) : 7,88 Km

Lignes 1-2 : 0,73 Km

Linéaire d'infrastructure : 17,29 Km



Futur CHU



Parking-Relais



Centre de maintenance



Date: 10/09/2013



Tramway Tram Excellence Phase 2

Linéaire

Ligne 1 (Total) : 17,56 Km

Ligne 2 (Total) : 15,92 Km

Ligne 1-2 : 0,73 Km



Futur CHU



Parking-Relais



Centre de maintenance

Date: 10/09/2013

0 250 500 1000
Mètres

